

Le Concours Général Agricole

Rappel : les dates limites d'inscriptions approchent



Vous êtes producteur (artisan, coopérative, viticulteur, ...) ou transformateur (affineur, artisan, industriel de première transformation), le Concours Général Agricole vous permet de mettre en avant la qualité de vos produits et de votre savoir-faire.

Les inscriptions se font directement en ligne sur :
www.concours-agricole.com

Vous pouvez également retirer

le dossier papier auprès de la Chambre d'Agriculture du Gers.

Nouveauté pour le concours 2017 : palmipède gras concours expérimental pour les confits, avant une possible ouverture au Concours Général. Les concurrents peuvent s'inscrire gratuitement et aucune distinction officielle n'est remise mais cette année permettra de préparer un prochain concours officiel !

Pour le concours des produits

- Clôture des inscriptions par internet
- 16 octobre 2016 : volailles abattues, découpe de volailles, produits laitiers, produits issus de palmipèdes gras.
- 25 octobre 2016 : Armagnac.
- 14 novembre 2016 : Apéritifs, bières, charcuteries, confitures, jus de fruits, miels.
- 12 décembre 2016 : Eaux de vie, safran, vins de liqueur, viandes.

Inscriptions et informations : Chambre d'Agriculture du Gers - Pôle Promotion Tourisme - Tél. 05.62.61.77.96 - ca32@gers.chambagri.fr - <http://www.concours-agricole.com>